



# SOS-TORTURE/BURUNDI

"Celui qui sauve une vie sauve l'humanité toute entière"

## Rapport sur la situation des droits de l'homme Troisième trimestre 2022

### Déni persistant des violations des droits humains



*En haut à droite, la photo du Dr Christophe SAHABO détenu illégalement depuis mars 2022, à gauche la Photo de l'hôpital Kira dont il était directeur General ;  
En bas à droite, la photo d'un étudiant tabasse par des imbonerakure au Campus Mutanga le 26/9/2022 ; à Gauche, photo de la Journaliste Floriane Irangabiye détenue depuis le 30/8/2022*

Octobre 2022

## TABLE DES MATIERES

<b>CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>1. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE .....</b>	<b>6</b>
1.1. LE PHÉNOMÈNE PERSISTANT DE CORPS SANS VIE RETROUVÉS ABANDONNÉS DANS LA NATURE.....	6
1.2. DE NOMBREUX ASSASSINATS CIBLÉS DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIÉS .....	7
1.3. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE IMPUTABLES À DES ÉLÉMENTS DES FORCES DE L'ORDRE .....	9
1.4. ASSASSINATS IMPUTABLES À DES ÉLÉMENTS DE LA MILICE IMBONERAKURE .....	10
1.5. ASSASSINATS DONT LES AUTEURS ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS ET POURSUIVIS .....	12
<b>2. ATTEINTES AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE .....</b>	<b>13</b>
<b>3. ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ : ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES.....</b>	<b>18</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>20</b>
<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>20</b>
AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI : .....	20
AUX PAYS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST : .....	21
A LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE : .....	21

## Contexte sociopolitique

Depuis le déclenchement de la crise au Burundi en 2015, des violations des droits humains sont régulièrement commises par des agents étatiques en charge de l'ordre et de la sécurité (la Police Nationale du Burundi, la Force de Défense Nationale du Burundi et le Service National de Renseignement) en appui avec certains membres de la milice « Imbonerakure », une ligue des jeunes du parti au pouvoir, le CNDD-FDD<sup>1</sup>, et en complicité parfois avec certains administratifs à la base.

De façon récurrente, les autorités se complaisent dans le silence et le déni face à ces violations alors que les tendances générales demeurent inchangées. Elles se cristallisent autour de l'impunité et de l'instrumentalisation de la justice burundaise à des fins politiciennes et partisanses qui minent substantiellement son indépendance par rapport à l'Exécutif et certains ténors du parti au pouvoir. L'exemple le plus éloquent est la déclaration du Président de la République, Evariste Ndayishimiye, à la 77<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée générale des Nations-Unies le 22 septembre 2022 sur la situation des droits humains au Burundi : « *Une justice équitable pour tous est aujourd'hui une réalité et [que] les droits de l'homme dont le droit d'expression et de presse sont respectés sur toute l'étendue du territoire burundais<sup>2</sup>* ». Selon lui, seuls « *certaines fonctionnaires portant le flambeau* » de certaines institutions des Nations-Unies qui ne veulent pas voir la réalité en face découragent les efforts du Gouvernement du Burundi contre l'impunité et « *cherchent encore à déstabiliser* » ses actions « *par la politisation de la démocratie et de la lutte contre l'impunité<sup>3</sup>* ». Il en a alors appelé au Haut-commissariat aux droits de l'homme d'être « *en diapason avec l'ensemble des Etats membres pour avoir une lecture commune de la direction des politiques [de nos pays], au lieu d'évoluer dans des vœux téléguidés des actions à travers des commissions et des bureaux des rapporteurs spéciaux inattendus<sup>4</sup>* ».

Sans aucun doute, cette déclaration élogieuse sur l'état du respect des droits humains au Burundi serait d'une forte portée politique si les actes pouvaient être joints à la parole, mais la réalité est différente car, de nombreuses déclarations présidentielles sont jusqu'ici demeurées lettre morte.

Des observateurs attentifs y voient même une sorte de diversion d'autant que les discours du Général Evariste Ndayishimiye ne cessent d'être contredits par les faits. En effet, en moins d'une semaine après sa déclaration devant l'Assemblée générale des Nations-Unies, le dossier Kira Hospital, qui reste au centre des manœuvres frauduleuses pour le contrôle des ressources de cette grande institution sanitaire au Burundi, a eu de nouveaux rebondissements qui ont mis en évidence les défaillances de la justice burundaise, notamment son degré

---

<sup>1</sup> Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie.

<sup>2</sup> Déclaration du président du Burundi, Evariste Ndayishimiye, lors de la 77<sup>ème</sup> Session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies à New York, le 22 septembre 2022, disponible sur le site web : <https://www.youtube.com/watch?v=AULaUXw9zyg>.

<sup>3</sup> Idem.

<sup>4</sup> Ibidem.

préoccupant de manipulation par certains hauts responsables de l'Etat soucieux de leurs intérêts financiers au grand dam du respect des droits des personnes et des lois en vigueur.<sup>5</sup>

En substance, deux hauts responsables de l'État sont principalement impliqués dans l'affaire du Kira Hospital. Il s'agit de Charles Ndagijimana, membre du conseil d'administration de l'hôpital et ancien juge de la Cour constitutionnelle et Alfred Innocent Museremu, directeur du Département de renseignement intérieur au Service National de Renseignement (SNR). Ils ont déployé de nombreuses tactiques pour tenter de prendre le contrôle des actifs de l'hôpital, pour eux-mêmes ou pour le compte d'autres hautes autorités qui tireraient les ficelles dans les coulisses.

En effet, le 27 septembre 2022, Joseph Mathias Niyonzima, alias Kazungu, un agent du SNR largement impliqué dans des actes de torture, des meurtres et d'autres violations graves des droits humains depuis plusieurs années, a arrêté le nommé Étienne Sahabo, jeune frère du prévenu Dr Christophe Sahabo dans l'affaire Kira Hospital, à son bureau, à la Banque de crédit de Bujumbura, et l'a conduit manu militari au SNR. Quelques heures plus tard, un autre agent du SNR à Bujumbura, Mathias Nduwimana, alias Athia, accompagné de Kazungu et d'une dizaine de policiers, a arrêté l'Avocate du Dr Sahabo, Sandra Ndayizeye, chez elle, à la périphérie de la ville de Bujumbura.

Sandra Ndayizeye et Étienne Sahabo ont été interrogés sur leur rôle lors de l'Assemblée générale qui a démis Charles Ndagijimana de la présidence du conseil d'administration et réintégré le Dr Sahabo et le Dr Pillot. Ils ont ensuite été transférés dans un cachot de la police à Kinindo. Le lendemain, ils ont été envoyés à la prison de Mpimba. Le jour où son frère et son avocate sont arrivés à la prison de Mpimba, le SNR a transféré le Dr Christophe Sahabo à la prison de Ruyigi, à 160 km de Bujumbura où réside sa famille. Il s'agit d'une tactique courante pour empêcher les détenus d'avoir des contacts réguliers avec leurs familles ou leurs Avocats. Le 30 septembre, un actionnaire du Kira Hospital, Joseph Bakanibona, a également été arrêté et détenu. Dans la foulée, le barreau de Bujumbura a dénoncé le non-respect des garanties légales lors de l'arrestation et de l'interrogatoire de Maître Sandra Ndayizeye, et a exigé sa libération immédiate et inconditionnelle. Le 4 octobre, Sandra Ndayizeye a écrit sous menaces une lettre au Dr Sahabo dont l'objet était de révoquer ses services. D'autres Avocats impliqués dans l'affaire ont également été interrogés par le parquet et ont reçu des menaces anonymes les incitant à retirer leur contrat avec les principaux actionnaires de l'hôpital. Sandra Ndayizeye et les autres avocats ont également retiré les plaintes contre Charles Ndagijimana et le Dr Sylvain-Pierre Nzeyimana, respectivement nouveau Président du Conseil d'administration et nouveau Directeur général de Kira Hospital.

---

<sup>5</sup> Pour plus de détail, lire le rapport d'octobre 2022 de l'IDHB (L'Initiative pour les droits humains au Burundi) intitulé : **La saga du Kira Hospital. Un exemple des défaillances de la justice burundaise**, lien <https://burundihri.org/rep/Sahabo-article-Oct-2022-FR.pdf>

Sur le plan politique, la période sous revue a été marquée par des tensions vives au sein des institutions du pays qui transparaissent dans les critiques acerbes et répétitives du Président Evariste Ndayishimiye au sujet des obstacles émanant de certaines autorités par rapport à son exercice du pouvoir. Il ne cessait de dénoncer publiquement certains hauts responsables qui se croiraient tout-puissants, qui saboteraient son action et qui auraient des velléités de coup d'Etat.

L'allusion visait clairement son Premier ministre et ancien compagnon de maquis, le Général de Police Alain-Guillaume Bunyoni, qu'il a destitué dans la matinée du 7 septembre 2022 de même que son chef de cabinet civil, le Lieutenant-Général de Police Gabriel Nizigama. Dans la foulée, le Lieutenant-Général de Police Gervais Ndirakobuca alias Ndakugarika a été nommé le même jour Premier ministre et a formé son Gouvernement qu'il a annoncé le même jour également. Néanmoins, certains observateurs y ont fondamentalement décelé un changement de visages que du souci d'amélioration de la Gouvernance et des droits humains au Burundi.

Toujours sur le volet sociopolitique, la période sous revue a par ailleurs été marquée par une mise en place des conseils des notables des collines et de quartiers via un processus électoral biaisé qui a été organisée le 12 septembre 2022 sur fond d'irrégularités multiples compte tenu des enjeux politico-judiciaires que revêtent désormais ce conseil des notables dans le système judiciaire burundais. Les scrutins ont été entachés de manœuvres frauduleuses par le pouvoir en place pour faire élire seulement des militants du CNDD-FDD, en excluant d'autres partis politiques. En effet, l'enjeu pour le CNDD-FDD est de garder le contrôle sur l'institution des notables élus qui sont désormais investis du pouvoir de médiation et de conciliation des parties sur des litiges communautaires, notamment fonciers et familiaux, relatifs à toutes les affaires de la compétence des tribunaux de résidence.

La période sous revue a enfin été marquée par la régression continue du respect des droits socio-économiques due à la résurgence de la pénurie de carburant, surtout l'essence, après un répit de courte durée, et de la flambée des prix des produits de première nécessité, y compris ceux des boissons de la Brarudi (Brasserie et limonaderie du Burundi). Alors que souvent la pénurie de carburant se résorbe après une augmentation des prix, celle opérée à la fin du mois d'avril 2022 d'un peu plus de 20% pour l'essence et le mazout, n'a rien changé. Elle a en revanche donné lieu à des spéculations et de la contrebande au profit de personnes proches du pouvoir.

Concernant le bilan des violations des droits de la personne humaine, il est presque identique à celui du trimestre précédent à l'exception des atteintes au droit à la vie et des arrestations arbitraires dont le nombre a sensiblement baissé. En tout, il y a eu 43 atteintes au droit à la vie, 16 atteintes à l'intégrité physique, 14 cas d'arrestations et détentions arbitraires, 3 cas de torture et 4 cas de violences basées sur le genre.

Ces violations seront présentées de façon détaillée par catégorie.

## 1. Atteintes au droit à la vie

*Par rapport aux deux trimestres antérieurs, le nombre d'atteintes au droit à la vie a considérablement baissé, passant de 59 pour le trimestre précédent à 43. Néanmoins, les grandes tendances sont demeurées inchangées. En effet, des corps sans vie de personnes retrouvés après avoir été jetés par leurs bourreaux dans la nature (brousses, forêts, lacs et rivières), des endroits où leur identification est difficile voire impossible, constituent la majorité des atteintes au droit la vie documentées au cours de la période sous revue (51% d'atteintes au droit à la vie documentées). Comme toujours, la province de Cibitoke vient en tête, la rivière Rusizi et ses environs restant le lieu de prédilection des bourreaux pour abandonner les corps de même que le lac Tanganyika au niveau de la province Rumonge dans une moindre mesure. L'autre grande tendance récurrente caractéristique de l'impunité qui gangrène le système judiciaire au Burundi est le nombre très élevé des cas d'assassinats qui demeurent non élucidés. Très peu de cas dont les auteurs ont été identifiés ont fait l'objet de poursuites judiciaires et ont été jugés dans des procédures de flagrance.*

*Un fait nouveau constaté dans certaines provinces concerne des cas de corps qui sont retrouvés pendus sur des arbres, le plus souvent sur des avocatiers, dans des circonstances plutôt floues. Il s'agit en réalité d'une nouvelle stratégie criminelle de maquiller les nouvelles formes d'assassinats ciblés en suicides afin de rendre inutile toute velléité d'enquête subséquente, et ainsi assurer l'impunité aux bourreaux. Plusieurs autres cas ont été rapportés, de femmes retrouvées assassinées et dont plusieurs indices montrent qu'elles avaient été d'abord violées.*

*En tout 22 corps ont été retrouvés, ce qui représente 51% de l'ensemble des atteintes au droit à la vie au cours de ce trimestre.*

*Enfin, quelques atteintes au droit à la vie sont imputables à des miliciens imbonerakure et des agents des forces de l'ordre dont des policiers et des agents du Service National de Renseignement (SNR). Certaines atteintes au droit à la vie imputables à ces derniers ont été précédées d'actes horribles de torture qui ont entraîné la mort des victimes.*

### 1.1. Le phénomène persistant de corps sans vie retrouvés abandonnés dans la nature

*En tout 22 corps ont été retrouvés essentiellement dans les provinces de Cibitoke, Bubanza, Kirundo, Ngozi et Rumonge; la province de Cibitoke demeurant le théâtre le plus fréquent de ces découvertes macabres dans les communes de la province longeant la rivière Rusizi et parfois dans la forêt de la Kibira. Souvent, ces corps ont été retrouvés gisant dans un bain de sang, avec des marques visibles de torture, d'autres ont été retrouvés en état de décomposition, parfois avancée. Dans ces zones, un soupçon persistant pèse sur le responsable du SNR en province de Cibitoke, le colonel de police Ahmed Nabil Sindayigaya*

*parce que quelquefois le véhicule du SNR est vu pendant la nuit circulant près des endroits où ces cadavres sont ensuite retrouvés.*

*Dans la province de Rumonge, deux corps ont été retrouvés successivement à deux jours d'intervalle à l'embouchure du lac Tanganyika. Dans tous les cas, tout comme en province de Cibitoke, les administrateurs donnent l'ordre d'inhumer immédiatement ces corps sans identification, rendant toute enquête ultérieure impossible.*

*Voici quelques exemples de ce phénomène récurrent et dont les auteurs sont totalement couverts par l'impunité.*

**Le 17 juillet 2022, 4 corps sans vie en décomposition d'hommes non identifiés ont été découverts dans la forêt de la Kibira sur la colline de Gafumbegeti, zone de Butahana, commune de Mabayi, en province de Cibitoke.**

Selon des sources locales, les quatre corps ont été enterrés sur place par des militaires burundais sans aucune procédure préalable de leur identification.

**Le 13 septembre 2022, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert au port de pêche de la province de Rumonge.**

Des sources locales ont précisé que le corps de la victime a été inhumé à la hâte sous les ordres de l'autorité communale sans identification préalable de la victime ni détermination de la cause de la mort.

**Le 14 septembre 2022, un autre corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur le littoral du lac Tanganyika à côté de la prison centrale de Murembwe en zone de Gatete de la commune et province de Rumonge.** L'autorité administrative a également ordonné l'enterrement à la va-vite du corps de la victime sans procéder à son identification ni à celle des circonstances de sa mort.

## 1.2. De nombreux assassinats ciblés dont les auteurs ne sont pas identifiés

*Au cours du trimestre sous revue, cinq victimes sur dix ont été bien ciblées et tuées à leurs domiciles ou dans leurs environs. Ce phénomène également récurrent est une des principales marques de l'impunité qui s'est installée dans le système judiciaire burundais. Parfois la police promet des enquêtes qui ne s'ouvrent jamais ou n'aboutissent pas ou alors rien n'est fait pour découvrir les auteurs de ces crimes et leurs mobiles. Naturellement, au vu de nombreux indices disponibles que la police pourrait exploiter s'il y avait une volonté de mettre un terme à l'impunité, il y a lieu de penser que les bourreaux sont des personnes se trouvant dans le voisinage des victimes et pour lesquelles avec un peu d'investigations, la détermination des mobiles, et partant des auteurs, pourrait en être facilitée. Mais ce n'est pas le cas. En voici quelques exemples.*

Le 5 juillet 2022, un conducteur d'un taxi-voiture connu sous le nom de Jean Bosco Niyonkuru alias Nyarubwa a été tué par des individus non identifiés, sur la colline de Birarana, zone de Bukuba, commune de Vumbi, en province de Kirundo.

Selon des sources locales, une personne non identifiée a appelé Jean Bosco Niyonkuru pour conclure un contrat de transport rémunéré des bagages et, en cours de route, il est tombé dans une embuscade d'hommes non identifiés qui l'ont tué à coups de poignard. Son corps a été abandonné dans son véhicule et aucune enquête n'a été ouverte pour identifier les auteurs et les traduire en justice.

**Le 15 juillet 2022 vers 19 heures, une fille nommée Aline Kaneza, âgée de 34 ans, a été tuée dans la localité de Gatanga, non loin de son domicile situé sur la colline de Mugozi, en commune et province de Bururi.**

Selon des sources locales, Aline Kaneza avait quitté le centre-ville de Bururi en compagnie d'un jeune homme et quand ils se sont séparés, la fille a été tuée et décapitée à coups de machette par des individus non identifiés.

**Le 26 juillet 2022, sur la colline de Gifurwe, non loin du cimetière de Mpanda, en province de Bubanza, un corps sans vie en passe de décomposition d'un jeune adolescent âgé d'une dizaine d'années a été découvert par des passants dans une palmeraie.**

Selon des sources locales, les passants ont été alertés par des mouches et une odeur nauséabonde dégagée par le corps du jeune homme qui n'a pas été identifié. Des volontaires de la Croix rouge Mpanda sont intervenus pour désinfecter le lieu où gisait ce corps et ont procédé à son inhumation le même jour sans attendre une enquête pour l'identification de la victime, des auteurs et des circonstances de sa mort.

**Le 26 août 2022, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom d'Astérie Miburo a été découvert dans le marais de la rivière Nyakijima sur la colline de Mivo en commune et province de Ngozi.**

Selon les témoins de la découverte macabre, la victime a été tuée puis décapitée par des individus non identifiés. Les mêmes sources soupçonnent que la défunte Astérie Miburo serait victime d'un conflit foncier et précisent qu'elle avait procédé la veille de son assassinat à la levée de deuil définitive de son époux.

**Le 30 août 2022, le corps sans vie d'une femme dénommée Niyonzima a été retrouvé dans un marais au pied de la colline de Kajaga de la commune de Nyamurenza, en province de Ngozi.**

Selon le témoignage d'une autre femme rescapée in extremis qui était avec elle au moment de l'agression, des hommes non identifiés leur avaient tendu une embuscade la veille dans la nuit et ont assassiné et décapité Niyonzima avant de prendre le large.

**Le 1<sup>er</sup> septembre 2022 vers 2 heures du matin, un jeune homme connu sous le nom de Christ Rodric Vyuzura, âgé de 21 ans, a été grièvement blessé à coups de poignard par un individu non identifié dans le quartier de Kigwati, au chef-lieu de la province de Karusi.**

Selon des sources locales, le jeune homme a été poignardé à mort au bas-ventre au moment où il allait se soulager dans les toilettes et a été évacué à l'hôpital du Cinquantenaire « Natwe Turashoboye » de Karusi où il a succombé à ses blessures quelques heures plus tard. Les auteurs et le mobile du meurtre n'ont pas été identifiés.

**Le 21 septembre 2022, le corps sans vie en décomposition d'un homme connu sous le nom d'Ezéchiel Ntamasambiro a été retrouvé à quelques mètres du bureau communal de Buhinyuza en province de Muyinga.**

Selon des témoins de la découverte macabre, Ezéchiel Ntamasambiro avait disparu depuis le matin du 19 septembre où il avait quitté son domicile sans jamais revenir. Le corps de la victime présentait des blessures sur la tête tandis que ses habits étaient sales et déchirés, ce qui démontre qu'Ezéchiel Ntamasambiro aurait essayé de se défendre avant d'être assassiné.

Les mêmes sources ont précisé que l'épouse de la victime a été arrêtée et détenue au cachot de la police locale à Buhinyuza dans le cadre d'une enquête fondée sur des soupçons de conflits fonciers dans la famille qui seraient à l'origine du meurtre.

### 1.3. Atteintes au droit à la vie imputables à des éléments des forces de l'ordre

*Au cours de la période sous revue, six atteintes au droit à la vie imputables à des agents des forces de l'ordre ont été rapportées. Depuis que les forces de l'ordre se sont assurées de l'impunité pour les crimes commis plus particulièrement en 2015 et les années qui ont suivi, un sentiment de banalisation de la valeur de la vie humaine s'est nourri dans les cœurs des éléments des forces tellement qu'ils se croient tout permis ou considèrent qu'ils ont un droit de vie ou de mort sur les citoyens. Parmi les cas relevés, les plus symboliques sont notamment celui d'un officier de la police nationale qui a tué son épouse en province de Rutana mais qui n'a jamais été inquiété pour le crime commis. Il en est de même du responsable du SNR en province de Cibitoke, le colonel de police Ahmed Nabil Sindayigaya, qui est toujours cité dans des rapports de monitoring des violations des droits humains des organisations de la société civile, mais qui n'a jamais été poursuivi malgré l'existence d'indices accablants des violations qui lui sont imputées.*

**Le 12 août 2022, le colonel de police Nicolas Nikoyagize a abattu à coup de balles sa femme Ménédore Nijimbere, enseignante à l'Ecole fondamentale de Gifunzo, dans la Direction communale de l'éducation à Rutana, à la suite d'une altercation conjugale qui a mal tourné.**

En effet, à la veille du meurtre, Nicolas Nikoyagize avait juré d'assassiner son épouse et cette dernière avait momentanément quitté le domicile conjugal pour revenir le matin fatidique.

Selon des sources locales, un enfant vivant au domicile du couple situé au centre-ville de Rutana a tenté d'alerter les voisins, mais en vain. Les mêmes sources ont regretté que le présumé auteur du crime était resté libre.

**Le 15 août 2022, sur la colline de Gisaba, zone de Buhindo, commune de Murwi, en province de Cibitoke, un corps sans vie en décomposition d'un homme non identifié, âgé d'une quarantaine d'années, a été découvert par des cultivateurs qui se rendaient à leurs champs de manioc.**

Selon des sources locales, la victime présentait de blessures béantes partout sur son corps et les habitants de la localité ont estimé qu'elle a été tuée à coups de machette et de marteau.

D'après les mêmes sources, les habitants horrifiés par cette découverte macabre ont pointé du doigt le responsable provincial de renseignement à Cibitoke, le colonel de police Ahmed Nabil Sindayigaya, d'être l'auteur du meurtre atroce de la victime étant donné qu'ils ont aperçu tard dans la nuit de la veille du crime son véhicule circuler à l'endroit où le corps a découvert. L'administrateur communal de Murwi, Melchiade Nzokizwanayo, a ordonné au chef de zone de Buhindo et au commissaire communal de la police à Murwi d'organiser immédiatement l'enterrement du corps de la victime sans enquête préalable.

Une enquête impartiale et indépendante devrait être ouverte sur toutes les allégations de crimes de sang imputés au responsable provincial du SNR à Cibitoke qui est devenu célèbre dans les assassinats ciblés et disparitions forcées des personnes considérées comme des opposants au pouvoir en place.

#### 1.4. [Assassinats imputables à des éléments de la milice imbonerakure](#)

*En tout, cinq assassinats attribués à des miliciens imbonerakure ont été rapportés. Dans tous ces cas, les responsables présumés n'ont pas été inquiétés. Tout comme les forces de l'ordre, les imbonerakure commettent régulièrement des crimes, surtout contre toute personne soupçonnée, à tort ou à raison, de ne pas soutenir le régime en place et jouissent généralement d'une impunité qui les poussent à se croire tout permis à la suite du pouvoir qu'ils ont acquis suite à la légitimation de leurs actes par le pouvoir. C'est ainsi que des miliciens tendent régulièrement des embuscades à leurs victimes dont certaines perdent parfois la vie. Voici quelques illustrations de ces forfaits.*

**Le 29 juillet 2022, sur la colline de Gakerekwa, zone de Butahana, commune de Mabayi, en province de Cibitoke, des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs ont découvert le corps d'Ezéchiel Nsengiyumva pendu sur un arbre à l'aide d'une corde.**

Selon des témoins, l'homme de nationalité rwandaise âgé d'une cinquantaine d'années a été reconnu comme un mineur au gisement d'or installé dans la localité depuis une vingtaine d'années.

Les mêmes sources ont révélé qu'Ezéchiel Nsengiyumva a été assassiné par un groupe de 7 imbonerakure de la localité où une fouille-perquisition effectuée par la police aux domiciles de quatre d'entre eux a permis de découvrir les effets du défunt constitués notamment de vêtements, d'une somme d'argent et de l'or.

**Le 1<sup>er</sup> août 2022, un corps sans vie en décomposition a été découvert sur la colline de Gitumba, zone de Nyamakarabo, commune de Mugina, en province de Cibitoke.**

Selon des sources locales, ce corps retrouvé a été identifié comme celui d'un Rwandais qui a été tué à la tombée de la nuit sur la rivière Ruhwa frontalière avec le Rwanda par des Imbonerakure qui font des rondes nocturnes. La victime tentait de traverser la frontière pour rendre visite à sa famille vivant au Burundi. Son corps a été enterré à la hâte tout près de la rivière Ruhwa séparant le Burundi et le Rwanda. Des Rwandais ont tenté de venir déterrer le corps de leur compatriote, mais en vain.

**Le 17 août 2022, un homme prénommé Vianney, âgé de 40 ans, a été tué par un groupe d'Imbonerakure en patrouille de nuit à la 3<sup>ème</sup> transversale sur la colline de Gihungwe de la commune de Gihanga, en province de Bubanza.**

Selon des témoins, un groupe d'Imbonerakure dirigé par un certain Nzoyora a ordonné à certains habitants de rentrer directement dans leurs ménages, mais ils ont refusé d'obtempérer car ils ne voyaient aucune raison d'obéir à cet ordre illégal. C'est ainsi que le chef de cette bande des jeunes du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, a poignardé l'un de ces habitants prénommé Vianney au niveau des côtes et il est mort sur-le-champ. Depuis ce jour, tous les imbonerakure impliqué dans ce meurtre n'ont pas été inquiétés.

**Le 22 août 2022, un jeune homme connu sous le nom de Jean Marie Vianney Nkuzimana, âgé de 33 ans, a succombé à ses blessures à l'hôpital de Kibumbu à la suite des coups et blessures qui lui avaient été infligés par un groupe de quatre imbonerakure (la ligue des jeunes du parti au pouvoir le CNDD-FDD) en ronde nocturne dans la nuit du 19 août 2022 sur colline de Muyange de la commune de Nyabihanga, en province de Mwaro.**

Selon des sources locales, Jean Marie Vianney Nkuzimana a été battu puis poignardé par quatre imbonerakure qui faisaient une ronde nocturne dirigée par Jean Bernard

Ntimpirangeza, responsable des imbonerakure sur la colline de Muyange. Il a été admis au centre de santé de Mbogora dans la même commune avant d'être transféré le même jour à l'hôpital de Kibumbu où il a succombé à ses blessures deux jours plus tard.

### 1.5. Assassinats dont les auteurs ont été identifiés et poursuivis

*Le nombre d'assassinats dont les auteurs ont été arrêtés et parfois jugés, lorsqu'il s'agit de cas de flagrance, ne représente que moins de 15%, soit en tout six cas. Généralement, ce sont des meurtres commis dans la sphère privée, dont une bonne partie est liée à la violence conjugale ou à des règlements de compte entre individus, sans mobiles politiques. Là, souvent la police a une grande célérité pour identifier et arrêter les auteurs présumés, lorsque comme cela est arrivé dans quelques cas, ceux-ci ne se livrent pas pour éviter des représailles. En voici quelques cas illustratifs.*

**Le 16 juillet 2022, un policier dénommé Léonidas Ntakimazi a assassiné à coups de bottines un homme connu sous le nom de Longin Havyarimana, âgé de 73 ans, dans le cachot de la commune de Gatara, en province de Kayanza.**

Selon des sources locales, Longin Havyarimana avait été arrêté et détenu dans la journée par un autre policier, Egide Nibaruta, pour lui avoir volé du fourrage, tandis que son bourreau était poursuivi pour ivresse publique. Les deux suspects avaient été placés en garde à vue dans le même cachot qui était gardé par le policier Jean Baptiste Banyiyezako. La victime a été assassinée à coups de bottines et du sang était répandu sur le sol le lendemain matin, avec des traces sur les bottines du bourreau.

Les mêmes sources ont précisé que le policier Léonidas Ntakimazi a été jugé et condamné pour assassinat au cours d'un procès de flagrance le 19 juillet 2022 par le Tribunal de grande instance de Kayanza à une peine de servitude pénale à perpétuité et à payer une somme de vingt-et-un millions de francs burundais (21 000 000 Fbu) au titre de dommages et intérêts à verser à la famille de la victime.

Par ailleurs, deux autres policiers poursuivis dans le même dossier, Jean Baptiste Banyiyezako et Egide Nibaruta, ont été condamnés respectivement à des peines de servitude pénale de 3 ans et 3 mois pour abus de pouvoir et manquement à la solidarité publique et à payer in solidum avec le bourreau le montant des dommages et intérêts.

**Le 14 août 2022, une femme connue sous le nom de Clotilde Rwsa a été tuée par son époux sur la colline de Gatwe de la commune de Ntega, en province de Kirundo.**

Selon des sources locales, Clotilde Rwsa était rentrée tardivement de retour d'une visite qu'elle avait rendue à ses amis, mais son mari l'a accusée d'adultère avant de la battre violemment jusqu'à ce qu'elle succombe à ses blessures.

Les mêmes sources ont précisé que le bourreau a été arrêté le lendemain matin et conduit au cachot du commissariat communal de la police à Ntega pour des raisons d'enquête.

**Le 13 septembre 2022, un homme connu sous le nom de Dieudonné Niyonizigiye, âgé d'une quarantaine d'années, a été assassiné par son épouse à son domicile situé au site des déplacés de la commune de Ruhororo en province de Ngozi.**

Selon des sources locales, la présumée auteure aurait profité de l'état d'ivresse de la victime pour la poignarder mortellement. Le mobile de cette violence conjugale serait lié aux malentendus relatifs à la gestion des biens familiaux.

Les mêmes sources ont précisé que la femme a été arrêtée par la police et conduite au cachot de la police en commune de Ruhororo pour une investigation judiciaire.

**Le 30 septembre 2022 vers 23 heures, Emmanuel Kwizera, un conducteur de véhicule, a été tué à coups de balles tirées à bout portant par Fabrice Irankunda, un policier de la position située sur la colline de Bwoga, en commune et province de Gitega.**

Selon des témoins, Emmanuel Kwizera a été tué alors qu'il tentait de séparer l'auteur du meurtre et un homme nommé Népomucène Bavumiragiye qui se disputaient autour d'une prostituée que les deux voulaient conquérir.

Les mêmes sources ont précisé que le criminel a été désarmé et conduit au cachot du commissariat provincial à Gitega pour confection de son dossier pénal. Il a été par la suite condamné dans un procès de flagrance par le Tribunal de grande instance de Gitega à une peine de servitude pénale à perpétuité et au paiement au titre de dommages et intérêts d'un montant de 10 millions à la famille éprouvée.

## 2. Atteintes au droit à l'intégrité physique

*En tout, seize personnes ayant subi des atteintes à l'intégrité physique ont été répertoriées. La majorité de toutes les atteintes au droit l'intégrité physique sont imputables à des miliciens imbonerakure agissant en groupes et ont visé essentiellement des opposants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté). Néanmoins, trois de ces atteintes ont été attribuées à des individus non identifiés et les victimes sont une femme et un colonel des ex-FAB (Forces armées burundaises) en retraite. En outre, cinq atteintes au droit à l'intégrité physique ont été imputées au responsable du SNR en province de Rutana, en complicité avec le Gouverneur de cette province, Olivier Nibitanga. Par ailleurs, comme lors des périodes antérieures, une attaque à la grenade a été perpétrée contre trois personnes en province de Mwaro mettant en exergue une fois de plus les effets néfastes de la prolifération d'armes au sein de la population, étant donné qu'une femme a aussi été blessée par balles tirées par des individus non identifiées à son domicile.*

*Globalement, ces atteintes montrent une fois de plus le pouvoir sans limite dont les imbonerakure et les forces de l'ordre se sentent investis, les autorisant à commettre des abus en toute impunité, même lorsqu'ils agissent pour leurs intérêts propres ou ceux de leurs protégés. Voici quelques exemples de ces abus.*

**Le 24 juillet 2022, deux militants du parti CNL, Néhémie Nimubona et un certain Longin, ont été agressés et battus par des membres du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, dirigés par le représentant communal de ce parti, Obède Ndayizigiye. Les faits ont été commis sur la colline de Kanyinya, zone de Muyama, commune de Buyengero, en province de Rumonge.**

Selon des témoins, les militants du CNDD-FDD rentraient des activités de leur parti qui s'étaient déroulées dans la même localité. Ils n'ont pas été inquiétés par la police qui demeure leur complice ou protectrice.

**Le 30 juillet 2022, trois imbonerakure nommés Emmanuel Nsabuhoraho, Venant Ndayemeye et Constantin Nibaruta, en patrouille de nuit, se sont violemment introduits au domicile d'une femme connue sous le nom d'Alice Igiraneza situé sur la colline de Nkongwe, au chef-lieu de la commune de Bitezi, en province de Ruyigi et l'ont grièvement blessée en l'accusant d'adultère.**

Selon des sources locales, la femme a été conduite le lendemain à l'hôpital de Butezi pour des soins tandis que les trois Imbonerakure ont été arrêtés et conduits au cachot de la police communale à Butezi pour interrogatoire.

Toutefois, selon les mêmes sources, les trois militants du parti CNDD-FDD ont été relâchés le 4 août 2022 sans être réprimés pour l'infraction commise.

**Le 13 août 2022, deux militants du parti CNL, sur la colline de Gisanze, en zone et commune de Gashoho de la province de Muyinga, Jean Nzisabira et Léopold Barera, ont été gravement torturés par des imbonerakure de la ligue des jeunes affiliée au CNDD-FDD.**

Selon des témoins, alors que les représentants du CNL en commune de Gashoho avaient organisé une réunion du comité communal du parti à leur permanence située sur la colline de Gisanze, trois imbonerakure nommés Ernest Cishatse alias Petit (responsable des imbonerakure en commune de Gashoho), Fulgence Mfuranzima (responsable des imbonerakure sur la colline de Gisanze) et Rugerinyange (responsable des imbonerakure sur la colline de Muruta) sont arrivés en trombe à bord de deux motos et ont embarqué manu militari deux des jeunes militants du CNL (Inyankamugayo), Jean Nzisabira et Léopold Barera, en direction de la permanence du CNDD-FDD dans la même commune.

Ils y ont alors subi des séances atroces de torture : Jean Nzisabira a vu son bras cassé tandis que certaines côtes de Léopold Barera ont été brisées. Tout en les frappant violemment, leurs tortionnaires leur rappelaient incessamment qu'ils allaient les corriger parce qu'ils étaient devenus sourds et que, même si Agathon Rwasa intervenait, il subirait le même sort.

Les mêmes sources ont précisé que les deux victimes ont d'abord été évacuées en état critique au centre de santé de Gashoho dans l'après-midi du 13 août 2022 avant d'être

transférées le soir à l'hôpital de Muyinga où ils ont passé trois jours étant alités pendant que leurs tortionnaires n'ont pas été inquiétés.

**Le 20 août 2022, le responsable du Service National de Renseignement (SNR) en province de Rutana a grièvement blessé par balles deux des trois motards fraudeurs de carburant en provenance de la Tanzanie sur la colline de Ngomante de la zone de Gakungu en commune de Giharo, à la frontière entre les deux pays.**

Selon des témoins, le responsable du SNR à Rutana a tenté d'arrêter les trois fraudeurs qui ont refusé d'obtempérer et il a alors tiré plusieurs balles en leur direction touchant ainsi deux d'entre eux.

Les mêmes sources ont précisé que les patrons des fraudeurs, le prénommé Vianney et le surnommé Runyabuye, ont été arrêtés et torturés avant d'être embarqués vers le cachot du SNR au chef-lieu de la province de Rutana. Ils ont été libérés le lendemain après avoir payé solidairement une somme de deux millions de francs burundais (2000000 FBU) en guise de corruption.

**Le 19 septembre 2022, un homme dénommé Nisubire a été gravement torturé par le responsable du SNR en province de Rutana sur ordre du gouverneur de cette province, Olivier Nibitanga.**

Selon des sources locales, Nisubire a été violemment torturé au point de perdre connaissance au cachot du SNR à Makamba en présence du gouverneur de province qui a aussitôt conduit la victime à l'hôpital de Rutana. Olivier Nibitanga a même ordonné dans la suite aux médecins de faire sortir la victime de l'hôpital, mais en vain.

Les mêmes sources ont révélé que le gouverneur de Rutana, Olivier Nibitanga, aurait ordonné la torture du commerçant Nisubire suite à un conflit qui les oppose au sujet d'une moto de ce commerçant qu'il a illégalement saisie depuis trois mois. Cela a poussé son propriétaire à porter plainte contre lui devant la Cour suprême, malgré plusieurs menaces de mort.

**Le 19 septembre 2022 vers 23 heures, des malfaiteurs non identifiés ont tendu une embuscade à un groupe de trois personnes dont un commerçant connu sous le nom d'Emile Nkurunziza alias Siyoni et ses deux amis Vianney Irankunda et Emmanuel Nshimirimana sur la colline et zone de Kanka, en commune de Bisoro de la province de Mwaro.**

Selon des sources locales, les trois personnes ont été attaquées à la grenade au moment où elles rentraient chez elles. Tous ces trois hommes ont été grièvement blessés dans l'explosion de la grenade et ont été d'abord évacués au centre de santé de Kanka avant d'être transférés la même nuit à l'hôpital de Kibumbu, puis le lendemain à celui de Kibuye dans la province de Gitega pour une prise en charge chirurgicale adaptée. Les mêmes sources ont regretté qu'aucun suspect n'ait été appréhendé depuis ce jour.

**Le 25 septembre 2022 vers 23 heures, Emile Mailo Nduwimana, un étudiant de l'ISCO (Institut Supérieur de Commerce) à l'Université du Burundi au Campus Mutanga, a été gravement torturé à l'intérieur de ce campus par des miliciens Imbonerakure, étudiants à la même institution universitaire se trouvant dans la ville de Bujumbura.**

Selon des témoins, Emile Mailo Nduwimana rentrait au Campus en provenance d'un bistro du quartier voisin de Nyakabiga quand il est tombé sur des miliciens Imbonerakure (membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD) qui se font passer pour des agents de sécurité et montent la garde au campus. Ils l'ont d'abord violemment battu sur place avant de l'emmener à leur quartier général à l'intérieur du campus dans le pavillon IX où ils ont continué à le torturer atrocement jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Pendant plusieurs heures, jusqu'à 4 heures du matin, ces Imbonerakure ont violemment frappé Emile Mailo Nduwimana au niveau de la tête et des membres inférieurs et lui ont introduit un objet pointu dans la gorge avant de perdre connaissance.

Les mêmes sources ont précisé que la victime a été emmenée entre la vie et la mort au petit matin dans sa résidence au Tropicana 2. Sur des protestations d'autres étudiants colocataires, la police et la représentation des étudiants ont conduit Emile Mailo Nduwimana à l'hôpital pour des soins intensifs à la salle de réanimation dans un état comateux.

### 3. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

*La tendance générale au cours de ce trimestre sous revue, tout comme pour les périodes précédentes, est la diminution du nombre d'arrestations et de détentions arbitraires qui s'élève à 14. Ce qui peut être considéré comme un progrès, comparé à des périodes antérieures où le bilan trimestriel pouvait dépasser la centaine. Les personnes visées le sont généralement pour des raisons politiques dont en premier lieu des membres du CNL mais aussi toute personne soupçonnée d'être opposée au pouvoir ou parfois à des intérêts privés de personnes ou de groupes proches du pouvoir.*

*Toutes ces arrestations et détentions arbitraires ont été opérées par des agents de la Police, du SNR et des éléments de la milice imbonerakure, chaque corps agissant seul, avec les autres ou par relais. En voici quelques exemples.*

**Le 27 juillet 2022, Bonaventure Ndikuriyo surnommé Bolingo et le nommé Nzirubusa, responsables communaux du parti CNL en commune de Kayogoro, ont été arrêtés et emprisonnés par Daniel Hakizimana, chef de zone de Mugeni de la commune de Kayogoro en province de Makamba.**

Les deux militants du CNL arbitrairement arrêtés participaient à la construction d'une maison destinée à héberger la permanence du parti. Ils ont été détenus au commissariat communal de la police à Kayogoro.

**Le 28 août 2022, une femme connue sous le nom de Floriane Irangabiye a été arrêtée et détenue arbitrairement au cachot du SNR à son quartier général situé dans la ville de Bujumbura.**

Selon des sources locales, Floriane Irangabiye avait quitté le Rwanda où elle résidait depuis un certain temps. Elle a été arrêtée deux jours plus tard par des agents du SNR après avoir été accusée de collaboration avec les groupes armés et d'espionnage. Cependant, aucune information sur le mobile de son arrestation n'a filtré de la part des services secrets burundais ni de la police. Actuellement, elle est détenue arbitrairement à la prison centrale de Muyinga sans inculpation officielle depuis plus de deux mois.

**Le 3 septembre 2022, sur la colline de Nyentakara en commune de Kayogoro de la province de Makamba, un militant du parti CNL connu sous le nom de Léonce Sakubu a été arbitrairement arrêté par l'administrateur communal de Kayogoro, Antoine Ndayiragije.**

Selon des témoins, Antoine Ndayiragije a convoqué Léonce à son bureau et l'a arrêté et détenu au cachot communal en l'accusant d'être à la source de l'arrestation par le commissaire régional de police de ses deux fraudeurs des différents produits en provenance de la Tanzanie (Onesphore Nirera et un pasteur nommé Hajayandi).

Les mêmes sources ont précisé que l'arrestation de Léonce Sakubu a été suivie d'une fouille-perquisition opérée par des Imbonerakure envoyés par l'administrateur communal à son domicile de Nyentakara dans la même nuit vers 3 heures du matin. Il n'a été relaxé qu'après avoir passé 5 jours au cachot après l'intervention du commissaire régional de police à Makamba.

**Le 27 septembre 2022, Etienne Sahabo, le petit frère du Docteur Christophe Sahabo, ancien Directeur Général de Kira Hospital actuellement en détention, et Me Sandra Ndayizeye, une de ses avocats, ont été arbitrairement arrêtés respectivement dans l'avant-midi et l'après-midi de ce mardi dans la capitale économique Bujumbura.**

Tous les deux ont été arrêtés par des agents du Service National de Renseignement (SNR). Au moment de leur interpellation, Etienne Sahabo était à son lieu de travail à la Banque de Crédit de Bujumbura (BCB) au moment où Me Sandra Ndayizeye était à son domicile situé dans la ville commerciale Bujumbura.

Selon des témoins, les deux ont été conduits le même jour au cachot de la zone de Kinindo après avoir été interrogés tour à tour aux parquets de Muha et de Mukaza situés dans la ville de Bujumbura.

D'après les mêmes sources, l'Avocate Sandra Ndayizeye et le petit frère du Docteur Christophe Sahabo ont été transférés à la prison centrale de Mpimba le mercredi 28 septembre dans la soirée. Ils étaient accusés, au cours d'un interrogatoire musclé de plus de 8 heures au parquet de Muha, d'avoir forcé les autres actionnaires de Kira Hospital à signer le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de crise tenue en date du 8 septembre 2022.

A l'issue des travaux, le Docteur Christophe Sahabo a été reconnu comme « seul légitime et habilité à diriger la société Kira Hospital S.A. Suiss Clinic et à en assurer la gestion administrative et financière de Kira en tant que Directeur Général », une infraction inventée de toutes pièces par le magistrat instructeur à court d'arguments juridiques pour justifier leur arrestation et détention abusives.

SOS-Torture Burundi déplore l'instrumentalisation de la justice burundaise qui est toujours à la source de nombreuses parodies de procès politiquement motivés à l'instar de l'affaire Kira Hospital où l'Etat burundais veut par ce canal spolier les actions d'une entreprise d'origine suisse SuissMed International ayant la majorité actionnariale dans la société Kira Hospital S.A. Suiss Clinic eu égard aux documents officiels établis lors de sa constitution.

## Conclusion

Les actions et les déclarations des plus hautes autorités du Burundi, en l'occurrence celles du chef de l'Etat, se contredisent et paraissent parfois difficiles à interpréter pour de nombreux observateurs en termes d'avancées ou de reculs.

Pour le chef de l'Etat, aucune violation n'est commise sur le territoire burundais alors que l'impunité et l'instrumentalisation de la justice empêchent aux citoyens de jouir pleinement de leurs droits et libertés. Mais la réalité est bien différente au regard des violations des droits de l'homme qui se poursuivent, contrariant ainsi le discours positif des autorités face au statu quo, voire aux reculs. La situation demeure caractérisée par la persistance de corps sans vie découverts ici et là à travers le pays, surtout dans la province de Cibitoke, pouvant être associées au phénomène d'enlèvements et de disparitions forcées, imputées à des agents des forces de l'ordre et plus spécialement des agents du SNR.

Au lieu d'inverser la tendance en traduisant en acte le discours politique sur le respect des droits humains, l'approche privilégiée par le Gouvernement est plutôt le déni de ces violations dans les médias et les fora internationaux sans succès.

Il est alors grand temps que le Gouvernement tienne compte des rapports produits par les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme pour asseoir un climat apaisé dans le pays par le respect des principes démocratiques, de tolérance politique, de bonne gouvernance et de l'Etat de droit.

## Recommandations

### Au Gouvernement du Burundi :

- *Libérer tous les prisonniers politiques, les militants de la société civile détenus illégalement et arbitrairement.*
- *Lever toutes les entraves à l'exercice et à la jouissance des droits et des libertés reconnues par la constitution du pays et les conventions pertinentes que le Burundi a ratifiées, spécialement les libertés d'opinion, d'association, de presse, de réunion pacifique, etc. ;*
- *Poursuivre les auteurs d'assassinats de personnes accusées de sorcellerie et mettre fin au phénomène de corps abandonnés et aux enlèvements et disparitions forcées en diligentant des enquêtes pour identifier et punir les auteurs de ces crimes;*
- *Prendre des mesures urgentes et fermes pour arrêter les abus de la milice imbonerakure et entamer des poursuites contre ceux d'entre eux qui se sont rendus coupables d'actes contraires à la loi ;*
- *Arrêter la poursuite du projet de mise en œuvre de la FRAD et professionnaliser davantage les corps de défense et de sécurité existants ;*
- *Annuler tous les mandats d'arrêt à caractère politique lancés injustement contre des militants des droits de l'homme, des journalistes et d'autres activistes pour les droits civiques;*
- *Reprendre la coopération avec les instances internationales, et permettre la poursuite des enquêtes sur les crimes commis depuis 2015, et les visites au Burundi du rapporteur spécial.*

#### Aux pays de la Communauté de l’Afrique de l’Est :

- *Respecter les droits des réfugiés burundais se trouvant sur leur territoire conformément aux conventions internationales pertinentes ;*
- *Relancer les initiatives de dialogue inclusif permettant le retour de l’État de droit et de la démocratie au Burundi.*

#### A la Communauté internationale :

- *Fonder le dialogue politique sur des engagements concrets et vérifiables des autorités burundaises en matière de droits de l’homme et de démocratie. Exiger notamment la libération de tous les prisonniers politiques, le respect des droits civils et politiques (association, expression, etc.), sur base d’un calendrier et d’indicateurs de vérification ;*
  - *Exiger la suspension d’actes de nature à orienter la stigmatisation et la discrimination ethnique, comme la mention ethnique sur les documents officiels, des employés et des acteurs économiques, dans les secteurs public et privé ; le travail sélectif de la CVR, etc.*
  - *Maintenir le soutien du travail de la Cour Pénale Internationale (CPI) sur le Burundi pour la poursuite des enquêtes et l’ouverture de poursuites afin de mettre fin à l’impunité au Burundi.*
-